



Rapport d'activité 2020 du réseau Fratel

À propos de Fratel

Lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'Autorité française de régulation des télécommunications (devenue l'Arcep en 2005) et en présence de représentants de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) compte une cinquantaine de membres répartis sur cinq continents.

Le réseau s'est fixé comme objectif, d'une part, de créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage et, d'autre part, de mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

Organisation de Fratel en 2020

Une charte, adoptée à Bamako en 2003 et mise à jour en 2019 à Bucarest, définit les objectifs du réseau et son mode de fonctionnement. En particulier, un Comité de coordination, composé d'un président et de deux vice-présidents, est renouvelé chaque année et un secrétariat exécutif permanent assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France est chargé, notamment, de mettre en œuvre le plan d'action annuel.

En raison de la situation sanitaire (COVID-19) en 2020, des mesures pour les personnes en provenance des pays à risque et des restrictions de déplacements les accompagnants, le Comité de coordination de Fratel a pris la décision, en accord avec les pays hôtes, d'organiser les deux réunions en ligne, de manière virtuelle.

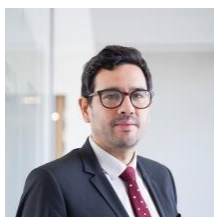
Le comité de coordination 2020, composé de trois dirigeants d'autorités de régulation membres du réseau

Le Président



M. Tontama Charles MILLOGO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso

Les Vice-présidents



M. Sébastien SORIANO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France



M. Abdoul LY, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal

Le mot du président de Fratel

Chers collègues
Chers lecteurs ;

C'est avec enthousiasme et responsabilité que nous avons accepté en octobre 2019, la charge de la présidence de Fratel qui nous a été proposée par l'ensemble des pays membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications, lors de la réunion annuelle que nous avons organisée à Bucarest en Roumanie les 23 et 24 octobre 2019.

Oui ! Enthousiasme et responsabilité car nous avons voulu apporter de la pierre à la pierre pour être dans le droit chemin de nos devanciers.

A la tête du Comité de coordination avec l'accompagnement de Monsieur Sébastien SORIANO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France et de Monsieur Abdoul LY, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal, les deux vice-présidents, nous avons travaillé à mériter votre confiance et celle de tous les acteurs du secteur et de nos partenaires.

Poursuivant les principaux objectifs des autorités de régulation, à savoir - l'ouverture à la concurrence afin d'assurer, aux utilisateurs, la fourniture de services de communications électroniques offrant un maximum d'avantages en termes de choix, de prix et de qualité ; - la promotion de l'accès et la connectivité à des réseaux fixes et mobiles à haut et très haut débit ; - le soutien de l'innovation, levier essentiel pour la croissance de long terme d'un secteur, le programme d'activités pour l'année 2020, a été axé sur la régulation tarifaire.

L'organisation du 17^e séminaire d'échanges d'information et d'expérience sur le thème : « Quelle régulation tarifaire des produits de gros » et de la 18^e réunion annuelle ainsi que l'examen de la faisabilité d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ont été les temps forts de ce mandat fortement impacté par la COVID-19.

Comme vous le savez tous, c'est au cours de cette année 2020 que l'humanité a connu l'une des pandémies les plus graves depuis ces dernières décennies.

La COVID-19 a mis notre monde sous coupe réglée et a bouleversé nos prévisions. Elle nous a imposé des fermetures de frontières à travers le monde. Qu'à cela ne tienne, Fratel n'est pas resté les bras croisés.

J'ai, en collaboration avec le secrétariat de notre réseau convoqué et tenu en ligne, le 2 juillet 2020, notre 17^e séminaire qui était prévu pour se tenir les 2 et 3 avril à Brazzaville, en République du Congo.

C'est l'occasion pour moi de saluer les quelques 160 participants qui ont assisté à ce webinaire, au nom de 29 autorités de régulation membres du réseau Fratel, d'institutions internationales comme l'UIT, l'UEMOA, l'ICANN, la Banque mondiale et l'AFD, des membres du monde académique et des acteurs du secteur.

S'il est indéniable que cette pandémie a négativement impacté nos agendas, force est de reconnaître qu'elle a aussi mis en exergue, la place centrale du numérique dans la vie de nos sociétés. La COVID-19 a achevé de convaincre même les plus sceptiques que les communications électroniques sont la locomotive de notre monde moderne. Notre secteur a été celui qui a le plus contribué à la résilience des populations et de nos États. Il a mis à la disposition de nos économies les moyens efficaces pour la poursuite des activités. Je pense naturellement aux applications qui ont permis le télétravail, une alternative qui a permis d'éviter aux entreprises d'être à l'arrêt total.

Ce fait nous interpelle en notre qualité de régulateurs sur les obligations qui sont les nôtres de créer les meilleures conditions pour la révolution numérique dans nos États respectifs.

Enfin je me dois de saluer l'inestimable contribution de nos partenaires habituels dans la réalisation de nos projets. Je suis convaincu que nous poursuivrons ensemble cette relation bénéfique. J'espère vivement un environnement plus propice aux rencontres en présentiel pour donner vie à cette chaleur humaine qui caractérise nos rencontres.

M. Charles MILLOGO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso

Résumé

Du fait de la situation sanitaire (COVID-19), les deux réunions initialement prévues à Brazzaville et Niamey se sont tenues en ligne sur une demi-journée. Pour chaque évènement, deux tables rondes ont été organisées en lieu et place des trois tables rondes et des évènements annexes (ateliers, réunion entre responsables d'autorités, visites terrain) habituellement prévus lorsque les rencontres peuvent se tenir en présence les uns des autres.

Malgré cette situation exceptionnelle, le Comité de coordination a souhaité maintenir les travaux sur la régulation tarifaire conformément au plan d'action 2020 adopté lors de la réunion annuelle de Bucarest.

Cette thématique a donc été déclinée tout au long de l'année avec :

- un séminaire d'information et d'échange qui s'est tenu en visioconférence interactive le 2 juillet sur « Quelle régulation tarifaire des produits de gros ? » ;
- une réunion annuelle elle aussi sous forme de visioconférence interactive le 3 décembre sur « Investissements, innovations technologiques, concurrence : quels sont les nouveaux enjeux de la régulation tarifaire ? » ;
- la publication d'une synthèse des contributions au questionnaire sur la régulation tarifaire des produits de gros et de détail lors de la réunion annuelle.

En outre, des travaux sur la couverture et la qualité de service mobiles, thème de l'année 2019, se sont poursuivis en 2020 à travers :

- la mise en ligne le 31 août d'un site [internet](#) spécifique déclinant en version numérique le document de Fratel « Mesurer la performance des réseaux mobiles : couverture, qualité de service et cartes » publié à l'occasion de la réunion annuelle 2019 de Bucarest ;
- la traduction en anglais de ce document ;
- l'examen de la faisabilité d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles.

Par ailleurs, les membres du réseau ont pu participer à un séminaire en ligne organisé par l'ICANN sur la 5G et l'impact de son déploiement sur le DNS et les réseaux IP.

Les cinq parties qui composent le présent rapport d'activité évoquent les principaux travaux en lien avec le thème de l'année, les travaux sur la couverture et qualité de service mobiles, la formation RegNum organisée par Telecom Paris ainsi que les autres activités du réseau.

1. 17^e séminaire d'échange d'information et d'expérience en ligne sur la régulation tarifaire des produits de gros

À l'invitation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, présidente de Fratel en 2020, le réseau a tenu son 17^e séminaire en ligne le 2 juillet 2020¹.

En effet, en raison de la situation sanitaire (COVID-19), le Comité de coordination du réseau Fratel avait décidé d'organiser un séminaire en ligne en lieu et place de celui initialement prévu les 2 et 3 avril à Brazzaville, en République du Congo.

Le comité a adapté le format et la durée tout en maintenant le thème prévu dans le plan d'action 2020 « la régulation tarifaire des produits de gros » en organisant le webinaire sur un après-midi au travers de deux tables rondes.

Plus de 160 participants ont assisté à ce webinaire, représentant 29 autorités de régulation membres du réseau Fratel, ainsi que des institutions internationales (UIT, UEMOA, ICANN, Banque mondiale, AFD), des membres du monde académique et des acteurs du secteur afin d'échanger sur la régulation tarifaire des produits de gros.

Cette thématique a été déclinée en deux tables rondes. La première abordait les différents remèdes tarifaires selon les produits de gros régulés et les objectifs réglementaires poursuivis. La deuxième était consacrée aux périmètres et méthodes d'estimation des coûts pour mettre en œuvre ces remèdes tarifaires.

Dans son introduction au webinaire, M. MILLOGO, président de Fratel en 2020, a rappelé l'importance du numérique pour atténuer les effets négatifs des mesures prises pour lutter contre la Covid-19 et soutenir l'économie des pays touchés par le virus. Il a souligné qu'en remplissant pleinement leurs missions de régulation notamment sur l'aspect tarifaire des produits de gros, les autorités promeuvent le développement des réseaux de communications électroniques. Des réseaux de meilleure qualité largement déployés permettent d'augmenter la connectivité et, aux opérateurs, de proposer des tarifs attractifs aux utilisateurs finals au bénéfice d'une plus grande démocratisation des outils numériques.

¹ Voir <https://www.fratel.org/17e-seminaire-fratel-2-juillet-2020-webinaire/>

Table ronde 1 : Quels sont les remèdes tarifaires les plus pertinents selon les objectifs réglementaires poursuivis, notamment dans un contexte de transition technologique ?

Sous la présidence de M. Charles MILLOGO, président de l'ARCEP du Burkina Faso, sont intervenus M. Abdou MBACKE, chef du département interconnexion, marchés et tarifs à l'ARTP du Sénégal, M. François CHEMIN, directeur général de la société Marpij et M. Alain BETU, responsable des politiques publiques pour l'Afrique Centrale à la GSMA.



L'objectif de cette première table ronde était de présenter les différents remèdes tarifaires considérés par les autorités de régulation comme les plus adaptés selon les produits de gros régulés et les objectifs réglementaires poursuivis. Il était notamment question d'exposer leurs choix dans un contexte de transition technologique et d'incitation à investir dans les nouveaux réseaux.

Table ronde 2 : Quelles approches réglementaires pour le calcul des coûts et des tarifs de gros ?

La présidence de la table ronde était assurée par M. Serge ABITEBOUL, membre du Collège de l'Arcep France. Les intervenants étaient M. Jamel TRABELSI, directeur central des affaires économiques à l'INT de Tunisie, M. Laurent GILLE, professeur émérite de Télécom Paris et M. Pierre LAIGLE, directeur du département modèles et coûts Réglementaires du groupe Orange.



À titre liminaire, M. Abiteboul a déploré l'absence de femmes dans les débats en dépit des efforts du secrétariat exécutif et formulé le souhait que pour les prochaines réunions, les femmes soient représentées comme lors des précédentes réunions du réseau.

Lors de cette table ronde, les intervenants ont évoqué les périmètres et modèles d'estimation des coûts encourus des produits de gros régulés pour mettre en œuvre ou contrôler l'application des remèdes tarifaires imposés. Il convient, premièrement, de fixer le périmètre des coûts pertinents à prendre en compte (coûts complets, CMILT etc.) et de décider s'il faut se baser sur les coûts réellement encourus par l'opérateur (coûts réels), ou sur ceux d'un opérateur générique efficace (coûts modélisés). Deuxièmement, au regard de l'approche réglementaire déterminée par l'autorité de régulation, il importe d'identifier les méthodes comptables et de modélisation qui découlent de ce choix et qui sont utilisées pour estimer les coûts d'exploitation et d'investissement nécessaires à la production du bien ou produit régulé.

Lors des débats entre les panelistes, ont été soulevées les problématiques du calcul du coût du capital qui s'applique, que les opérateurs soient cotés en bourse ou non. Ont aussi été évoqués l'audit de la comptabilité réglementaire des opérateurs, la prise en compte des coûts irrécupérables tels que le génie civil ou encore le retraitement des coûts réels d'un opérateur pour intégrer le principe d'efficacité.

2. 18^e réunion annuelle en ligne sur « Investissements, innovations technologiques, concurrence : quels sont les nouveaux enjeux de la régulation tarifaire ? »

À l'invitation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, présidente de Fratel en 2020, la 18^e réunion annuelle du réseau s'est déroulée en ligne le 3 décembre sur le thème « Investissements, innovations technologiques, concurrence : quels sont les nouveaux enjeux de la régulation tarifaire ? ».

La réunion annuelle a réuni plus de 240 participants, représentant 33 autorités de régulation membres du réseau Fratel², ainsi que des institutions internationales (UIT, Commission Européenne, OCDE, OIF, BEI, Banque mondiale, ICANN...), des membres du monde académique et des acteurs du secteur, afin d'échanger sur les nouveaux enjeux de la régulation tarifaire.

Cette thématique a été déclinée en deux tables rondes. La première abordait les différents remèdes tarifaires selon les produits de gros régulés et les objectifs réglementaires poursuivis. La deuxième était consacrée aux périmètres et méthodes d'estimation des coûts pour mettre en œuvre ces remèdes tarifaires.

La réunion annuelle fut l'occasion de présenter les conclusions sur la faisabilité d'un outil de représentation de la couverture et qualité de service mobiles ainsi que les prochaines étapes.

Le plan d'action 2021 y a été adopté et un nouveau comité de coordination a été nommé. Il sera composé pour 2021 de M. Abdoul LY, directeur général de l'ARTP du Sénégal (président), de M. Charles MILLOGO, président de l'ARCEP Burkina Faso et de M. Luc TAPPELLA, Directeur de l'ILR du Luxembourg (vice-présidents).

Table ronde 1: Quelles régulations tarifaires pour inciter à la modernisation des réseaux ?

Lors de cette première table ronde présidée par M. Charles MILLOGO, président de l'ARCEP Burkina Faso, se sont exprimés M. Sébastien SORIANO, président de l'Arcep France, Mme Verena WEBER, cheffe de l'unité politique des infrastructures et

² Albanie, Algérie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, France, Gabon, Guinée-Bissau, Italie, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Niger, Nouvelle-Calédonie, Qatar, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, République de Guinée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie

services de communication à l'OCDE et M. Jean-Michel HUET, associé Afrique et développement international chez Bearing Point.



Au cours de cette table ronde, les intervenants ont évoqué les mesures tarifaires prises dans leurs pays et plus généralement par les autorités de régulation pour faciliter et encourager les investissements des opérateurs dans les nouveaux réseaux, notamment dans le cadre du partage d'infrastructures de nouvelle génération fixes et mobiles ou de l'accès aux infrastructures essentielles mais aussi pour accompagner la fermeture de réseaux existants, notamment le réseau de cuivre.

Table ronde 2 : La régulation tarifaire des marchés de gros au profit d'un allègement de la régulation de détail

Cette table ronde a été modérée par M. Abdoul LY, directeur général de l'ARTP du Sénégal. Sont intervenus Mme Salamata ROUAMBA, directrice de la régulation des marchés à l'ARCEP Burkina Faso, Mmes Nancy SUNDBERG et Carmen PRADO-WAGNER, administratrices principales de programme à l'UIT-D et M. Laurent BENZONI, professeur à l'Université Paris 2 et président de TERA Consultants.

18^e réunion annuelle de Fratel-Rapport d'activité 2020



Lors de cette table ronde, ont été présentées les régulations tarifaires sur les différents marchés de gros fixes et mobiles prises les autorités de régulation membres de Fratel pour éviter la régulation des prix de détail mais également les arguments ou les situations de marché justifiant cette régulation des marchés de détail.

3. Travaux sur la couverture et qualité de service mobiles

Mise en ligne d'un site internet et traduction en anglais du document

Un document « Mesurer la performance des réseaux mobiles : couverture, qualité de service et cartes » avait été rédigé en 2019 sur la couverture et la qualité de service mobiles et publié lors de la réunion annuelle de Bucarest, sur la base des échanges lors du séminaire Fratel 2019 de Douala (sur le thème « Méthodologies et outils pour la mesure de la couverture et de la qualité de service mobile ») et du questionnaire envoyé début 2019 à tous les membres de Fratel.

Lors d'une réunion de travail qui s'est tenue entre le Comité de coordination 2020 de Fratel, le secrétariat exécutif et l'Agence française de développement (AFD) en marge de la réunion annuelle de Fratel à Bucarest, l'agence avait proposé d'accompagner la diffusion des bonnes pratiques ainsi élaborées par Fratel. Ainsi a-t-il été décidé par le comité de coordination, d'une part, de créer un site internet dédié sur la couverture et la qualité de service sur base dudit document et, d'autre part, de traduire le document de Fratel en anglais. Ces actions ont été réalisées en 2020, donnant ainsi une plus grande visibilité aux travaux de Fratel.

L'Agence a financé la traduction du document ainsi que la création du mini-site et sélectionné les prestataires pour son développement. Le secrétariat exécutif a été désigné comme le maître d'ouvrage, sous le pilotage du Comité de coordination.

La version anglaise du document, consultable sur le [site internet](#) de Fratel, a été transmise aux membres du réseau le 30 avril 2020.

[Le site internet](#) disponible en français et anglais et rattaché au site principal du réseau a été mis en ligne le 31 août 2020 à l'occasion de la réunion des associations de régulateurs organisée en marge du GSR 2020. Un communiqué a été envoyé aux membres du réseau à cette occasion.

Étude de faisabilité d'un outil ouvert aux membres sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles

Dans le cadre du plan d'action 2020 du réseau Fratel adopté lors de la réunion annuelle de Bucarest, il a été convenu d'examiner la faisabilité d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles.

Processus

Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail composé d'experts de onze autorités de régulation a été créé fin 2019, présidé par MM. Youssouf MAIGA et Stéphane YAMEOGO de l'ARCEP du Burkina Faso, autorité présidente 2020 du réseau, sous le pilotage du comité de coordination. Le groupe de travail a été chargé de rédiger un rapport sur la faisabilité d'un tel outil reprenant les besoins des autorités, une description de scénarios, une analyse et des recommandations à soumettre au comité de coordination.

Par ailleurs, l'Agence française de développement, qui soutient cette initiative, a recruté la société de conseil Tactis en appui au groupe de travail afin d'accompagner le projet. Le consultant est intervenu lors de la première phase du projet relative au recensement des besoins des pays membres de Fratel qui se sont portés volontaires et l'analyse des différentes options à présenter au comité de coordination.

Après un point d'étape auprès des membres lors du séminaire de juillet, le rapport sur la faisabilité d'un tel outil reprenant les besoins des autorités, une description de scénarios, une analyse et des recommandations a été présenté à l'ensemble des membres du réseau en vue de décider de la suite des travaux lors de la réunion annuelle du 3 décembre.

Lors de la réunion annuelle, les orientations proposées par le comité de coordination sur la base du rapport du groupe de travail et des deux livrables de Tactis ont été approuvées.

Travaux prévus en 2021

Le groupe de travail devra élaborer un cahier des charges pour la mise en place de l'outil, de telle sorte qu'un appel d'offre puisse identifier l'outil le plus approprié aux besoins définis, et le rendre disponible aux membres du réseau.

Par ailleurs, conformément aux termes de références rédigés par l'AFD, la société Tactis devra proposer une structure d'organisation et de maîtrise d'ouvrage pour porter un tel projet (mode opératoire) et rédiger, en guise de synthèse, une note de pré-identification de projet (« note de saisine ») permettant à l'AFD d'instruire le projet en vue d'un financement.

4. Promotion de la formation des membres du réseau

Le mastère spécialisé (MS) en régulation de l'économie numérique (RegNum) est organisé et délivré par Telecom Paris (<https://regnum-ms.com>).

Au sein de ce diplôme de niveau supérieur RegNum, trois Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles) enrichissent la formation :

- le Badge RegTel consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...);
- le Badge RegInt dédié à la régulation des plateformes et des contenus. Il comprend une session sur la problématique des données personnelles et une session spécifique sur la régulation de l'internet et des contenus ;
- le Badge RegFep spécifique à la régulation de la finance et des postes.

Sur les 7 sessions organisées sur 3 thèmes différents (régulation des communications électroniques, régulation de l'internet et des contenus, régulation des activités financières et postales), les participants au Mastère en choisissent 6.

Prenant la suite du Badge ouvert en 2005, ce Mastère a démarré en janvier 2014 avec 32 participants. En 2020, la quatrième promotion comptait 28 élèves. Il s'appuie sur sept partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;
- l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire
- la Commission nationale de l'informatique et des libertés de France ;
- L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles ;
- l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan ;
- et Telecom Paris.

La formation se déroule sur deux ans et compte 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune, et une semaine de soutenance des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours magistraux, des études de cas et des débats. Trois sessions ont lieu à Ouagadougou, trois à Paris et une à Abidjan.

Cette année, en raison de la situation sanitaire mondiale, le calendrier a dû être réaménagé. La troisième session de la formation devait initialement se tenir à Paris en juin dernier s'est déroulée en ligne au mois de novembre.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique, notamment dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats, ...).

Les candidats au Mastère doivent avoir au minimum un niveau Bac+5, ou Bac+4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique, alors que pour les Badges, un niveau de Bac+4 ou Bac+3 et 3 ans d'expérience est exigé.

Des mémoires d'étudiants sélectionnés par Télécom Paris sont disponibles sur le site de Fratel à cette adresse : <https://www.fratel.org/mastere-regnum/>

Plusieurs régulateurs de Fratel contribuent également à la formation des professionnels dans le secteur des télécommunications en français. Par exemple, L'ANRT du Maroc a ouvert, depuis quelques années, l'accès au cycle Ingénieur de l'Institut National des Postes des Télécommunications (INPT) aux fonctionnaires et cadres africains exerçant au sein des administrations et établissements publics de leurs pays. Depuis 2015, 27 cadres ont décroché le diplôme d'Ingénieur d'état. Actuellement, six autres cadres poursuivent leurs formations en 3^{ème} année et obtiendront leur diplôme d'Ingénieur en juillet 2021.

En 2020, compte-tenu de la situation sanitaire et des restrictions de voyage imposées par le COVID-19, le concours de sélection a été annulé.

5. Autres activités du réseau

La réunion des associations de régulation organisée par l'UIT-D

Fratel a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée le 31 août en marge du colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu cette année, exclusivement en ligne, du 1^{er} au 3 septembre. À cette occasion, Fratel était représenté par M. Charles MILLOGO, Président de l'ARCEP Burkina Faso, président du réseau en 2020.

Webinaire de l'ICANN sur la 5G et l'impact du déploiement de cette technologie sur le DNS et les réseaux IP

Le 19 mai, l'ICANN a organisé un webinaire pour les membres du réseau Fratel sur la 5G et l'impact du déploiement de cette technologie sur le DNS et les réseaux IP. Sont intervenus pour l'ICANN : Laurent Ferrali, directeur sénior de l'engagement auprès des gouvernements ; Pierre Dandjinou, vice-président de l'engagement auprès des parties prenantes pour la région Afrique ; Adiel Akplogan vice-président en charge de la relation avec la communauté technique ; Alain Durand, « principal technologist ».

80 personnes issues de 22 autorités membres de Fratel se sont connectées pour assister au webinaire.